



Business Pôle Les Près
22, Rue Denis Papin
59650 Villeneuve d'Ascq

A Dé Lie (Association pour le Développement Local de l'Insertion et de l'Emploi) de Villeneuve d'Ascq Mons-en-Barœul et communes associées

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Pour Délégation OBels, DG.

ADÉLIE - MISSION LOCALE
Ferme Dupire
80, rue Yves Decugis
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél : 03 20 71 00 00
SIRET : 352 998 157 00015

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance

Siège social : 61, rue Henri Regnault - 92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

A Dé Lie (Association pour le Développement Local de l'Insertion et de l'Emploi) de Villeneuve d'Ascq Mons-en-Barœul et communes associées

Association

Siège social : 80 rue Yves Decugis – 59650 Villeneuve d'Ascq

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres de l'association A Dé Lie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A Dé LIE (Association pour le Développement Local de l'Insertion et de l'Emploi) de Villeneuve d'Ascq Mons-en-Barœul et communes associées relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Villeneuve d'Ascq, le 11 avril 2023



Audrey GUGGINO CRENU
2023.04.11 14:45:56
+02'00'

Audrey Guggino-Crenu

Associée

ADELIE VAMB

Actif		Au 31/12/2022			Au 31/12/2021
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	14 569	10 169	4 399	1 165
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	14 569	10 169	4 399	1 165
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
Actif circulant	Constructions	14 641	10 180	4 460	5 924
	Inst. techniques, mat.out.industriels	326 937	184 083	142 853	87 178
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	341 578	194 263	147 314	93 103
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières ⁽²⁾				
	Participations et créances rattachées	1 143		1 143	1 143
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts				
	Autres				22
	TOTAL	1 158		1 158	1 181
	Total I	357 306	204 433	152 872	95 450
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	1 736 804	103 818	1 632 985	1 092 175
	TOTAL	1 736 804	103 818	1 632 985	1 092 175
	Divers				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	339 937		339 937	694 973
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	7 732		7 732	12 524
	Total II	2 084 473	103 818	1 980 655	1 799 672
	Frais d'émission des emprunts III				
	Primes de remboursement des emprunts IV				
	Ecart de conversion Actif V				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	2 441 780	308 252	2 133 527	1 895 122
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				

ADELIE VAMB

Passif		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	76 224	76 224
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	344 046	344 046
	Report à nouveau	36 145	-167 506
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	224 407	203 651
	Situation nette (sous-total)	680 824	456 416
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	4 268	9 088
	Provisions réglementées		
Total I		685 092	465 504
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	12 401	17 951
Total II		12 401	17 951
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	126 639	138 302
Total III		126 639	138 302
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	250 000	310 000
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	212 390	154 239
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	500 486	491 677
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 402	
	Autres dettes	26 093	777
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	314 021	316 671
Total IV		1 309 394	1 273 364
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		2 133 527	1 895 122
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

ADELIE VAMB

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	3 717 267	3 210 653
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	119 642	193 697
	Utilisations des fonds dédiés	5 550	
	Autres produits	13 573	38 705
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		3 856 033	3 443 056
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	530 364	467 080
	Aides financières	24 361	
	Impôts, taxes et versements assimilés	177 559	184 581
	Salaires et traitements	1 914 665	1 720 082
	Charges sociales	833 087	723 169
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	55 053	33 897
	Dotations aux provisions	60 557	18 802
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	36 328	1 023
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		3 631 977	3 148 636
1. Résultat d'exploitation (I-II)		224 055	294 420

ADELIE VAMB

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	596	378
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		596	378
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV			
2. Résultat financier (III-IV)		596	378
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		224 652	294 799
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	7 854	18 827
	Sur opérations en capital	4 819	6 808
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	11 662	
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	24 336	25 636
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	24 581	90 671
	Sur opérations en capital		361
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		25 751
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	24 581	116 784
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		-244	-91 148
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		3 880 966	3 469 071
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		3 656 558	3 265 420
EXCÉDENT OU DÉFICIT		224 407	203 651
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		130 160	130 160
Bénévolat			
Total		130 160	130 160
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		130 160	130 160
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total		130 160	130 160



KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul Cedex

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 66 80
Site internet : www.kpmg.fr

ADELIE

***Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos
31/12/2022
Montants exprimés en EUR***

Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités	3
3	Description des moyens mis en œuvre	4
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	5
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	5
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	5
5	Principes et méthodes comptables	6
5.1	Principes généraux	6
5.1.1	Changement de méthode comptable	6
5.1.2	Changements d'estimation	6
5.1.3	Corrections d'erreurs	6
5.2	Principales méthodes comptables	6
6	Informations relatives aux postes du bilan	7
6.1	Actif immobilisé	7
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	7
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	7
6.1.3	Immobilisations incorporelles	8
6.1.4	Immobilisations corporelles	8
6.1.5	Immobilisations financières	9
6.2	Actif circulant	10
6.2.1	Stocks et en cours	10
6.2.2	Créances	10
6.3	Fonds propres	12
6.3.1	Tableau de variation des Fonds propres	12
6.3.2	Subventions d'investissement	13
6.4	Fonds dédiés	13
6.5	Provision pour risques et charges	13
6.6	Dettes	14
6.6.1	État des dettes	14
6.6.2	Charges à payer	14
6.6.3	Produits constatés d'avance	15
7	Informations relatives au Compte de résultat	16
7.1	Produits du compte de résultat	16
7.2	Contributions volontaires en nature	16



8	Autres informations	17
8.1	Informations relatives aux dirigeants	17
8.2	Effectifs	17
8.3	Engagement hors bilan	17
8.4	Honoraires du Commissaire aux Comptes	17

1 **Objet social**

L'association a pour objet de favoriser une cohérence, une lisibilité et une efficience accrues de la politique locale de l'emploi, de la formation, de l'insertion en lien avec le développement économique sur le territoire.

Elle a pour objet :

- 1- En application des articles L 5313-1 à L 5313-5, R 5313-3 et R 5313-8 du code du travail, issu de l'article de la Loi n°2005-32 de janvier 2005 dite Loi de cohésion sociale, et de l'arrêté du 21 décembre 2009 portant nouveau cahier des charges des maisons de l'emploi et l'arrêté du 18 décembre 2013 de mettre en application le susdit cahier des charges et notamment :

- a. Participer à l'anticipation des mutations économiques ;
- b. Contribuer au développement local de l'emploi.

A cet effet, elle met en œuvre une concertation, une programmation partagée et une coordination autour du Service Public de l'emploi local, des actions des différents intervenants locaux et notamment des outils communaux.

En outre, l'association peut être amenée à porter des actions communes à l'ensemble des Maisons de l'emploi du bassin d'emploi, voire de la métropole lilloise, en accord avec elles.

- 2- D'être le support juridique du Plan local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi de Villeneuve d'Ascq et Mons en Barœul sur le territoire des communes de Anstaing, Baisieux, Bouvines, Chérengh, Gruson, Mons-en-Barœul, Péronne-en-Mélantois, Sainghin-en-Mélantois, Tressin et Villeneuve d'Ascq, de participer à sa mise en œuvre et d'en assurer sa gestion.
- 3- L'Association a également pour but de promouvoir et d'organiser l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, soit directement soit par l'intermédiaire d'organismes existants. Ainsi que d'entreprendre toutes actions qui peuvent contribuer au développement local de l'emploi et à l'amélioration, des services sociaux.

2 **Nature et périmètre des activités**

La nature des activités réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- 1- Dans le cadre de l'activité MDE: l'article L. 5313-1 du code du travail précise les missions des maisons de l'emploi en affirmant le rôle de fédérateur de l'action des partenaires publics et privés, en particulier en permettant l'association des collectivités territoriales à la mise en œuvre des politiques de l'emploi au niveau local. Les maisons de l'emploi s'inscrivent ainsi pleinement dans la volonté d'ancrer le service public de l'emploi dans les territoires. Un accent tout particulier est mis sur les problématiques de diagnostic partagé, l'observation du marché de l'emploi et d'anticipation des mutations économiques. La maison de l'emploi est fondée sur l'adhésion de chacun des acteurs concernés. Elle respecte l'identité de chaque partenaire, reconnaît leur responsabilité commune et les rassemble dans l'action.
- 2- Dans le cadre du dispositif PLIE, l'association aura principalement pour mission :

- De réunir les acteurs .et opérateurs locaux concernés autour d'objectifs qualitatifs et quantitatifs d'accès de personnes « en difficulté » à un emploi durable, en organisant pour ces personnes des parcours d'insertion professionnelle individualisés avec un accompagnement renforcé assuré par des référents spécialisés ;
 - D'assurer l'ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant soit au retour à l'emploi de leurs bénéficiaires puis à leur maintien pendant au moins 6 mois, soit à l'accès à une formation qualifiante.
- 3- Dans le cadre des fonctions de types Mission locale en faveur des personnes jeunes ou adultes :
- Elle aidera ces personnes à construire un parcours d'insertion sociale et professionnelle, assurera le suivi de son application et sera le relais entre ces personnes et les organismes compétents,
 - Elle contribuera au développement et à la coordination d'actions, d'initiatives, d'associations et de structures répondant aux besoins des personnes précitées,
 - Elle assurera une fonction d'information sur les formations en direction du public et des acteurs des dispositifs d'insertion,
 - Elle participera à toutes initiatives susceptibles de concourir à titre principal ou non au but recherché,
 - Elle s'assurera la jouissance et la disposition de tous les biens meubles et immeubles nécessaires pour la réalisation du but recherché.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par l'entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

— Ressources humaines

- L'association emploie 61 salariés afin de mener à bien les actions à mettre en œuvre sur la Mission Locale, le PLIE et la Maison de l'emploi.



ADELIE

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31/12/2022
Montants exprimés en EUR
KPMG ESC & GS

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun événement et fait significatif n'est survenu au cours de l'exercice.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changement de méthode comptable

L'entité n'a effectué aucun changement de méthode comptable ayant un impact significatif.

5.1.2 Changements d'estimation

L'entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 Corrections d'erreurs

L'entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

5.2 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 ;

6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 Actif immobilisé

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	31/12/2021	Variations de l'exercice			31/12/2022
		+	-	Virements	
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	De poste à poste	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					-
Autres immobilisations incorporelles	8 785	5 784			14 569
Immobilisations incorporelles en cours					-
Total Immobilisations incorporelles	8 785	5 784	-	-	14 569
Terrains					-
Constructions					-
Install. techniques, matériel, outillage	14 642				14 642
Autres immobilisations corporelles	220 222	106 715			326 937
Immobilisations corporelles en cours					-
Total Immobilisations corporelles	234 864	106 715	-	-	341 579
Participations et créances rattachées	1 143				1 143
Autres titres immobilisés	15				15
Prêts	-				-
Autres immobilisations financières	23		23		-
Total Immobilisations financières	1 181	-	23	-	1 158
Total	244 830	112 499	23	-	357 306

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	31/12/2021	Variations de l'exercice			31/12/2022
		+	-	Virements	
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Réaffectation d'immos	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					-
Autres immobilisations incorporelles	7 620	2 550			10 170
Total Immobilisations incorporelles	7 620	2 550	-	-	10 170
Constructions					-
Install. techniques, matériel, outillage	8 716	1 464			10 180
Autres immobilisations corporelles	133 044	51 039			184 084
Immobilisations corporelles en cours					-
Total Immobilisations corporelles	141 760	52 504	-	-	194 264
Total	149 380	55 054	-	-	204 434

6.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable

6.1.3.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice correspondent à des licences informatiques pour 6 K€

6.1.3.2 Modalités d'amortissements

Pour les immobilisations incorporelles non amortissables, il est constaté une provision pour dépréciation lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à son prix d'achat.

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans

6.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

6.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice correspondent à :

- Matériel informatique : 62 K€
- Matériel de bureau : 8 K€
- Installations générales : 6 K€
- Mobilier : 29 K€

6.1.4.2 Modalités d'amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 ans
Matériel et outillage industriel	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ou 4 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ou 10 ans

6.1.5 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Actions « autonomie et solidarité »	1 143 €
Parts sociales	15 €
TOTAL	1 158 €

6.2 Actif circulant

6.2.1 Stocks et en cours

Néant.

6.2.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts (1)	-	-	-
Autres	-	-	-
Créances de l'actif circulant	1 736 803	1 736 803	-
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 076	1 076	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	56	56	-
Etat et autres collectivités publiques	1 702 219	1 702 219	-
Débiteurs divers	33 453	33 453	-
Charges constatées d'avance	7 732	7 732	-
Total	1 744 536	1 744 536	-

6.2.2.1 Tableau des dépréciations de l'Actif

Rubriques	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				-
Immobilisations corporelles				-
Stocks				-
Créances	67 764	60 557	24 503	103 818
Immobilisations financières				-
Total	67 764	60 557	24 503	103 818

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

L'évaluation des dépréciations a été établie sur la base des bilans d'exécutions provisoires à la date d'établissement des comptes annuels, qui doivent impérativement être finalisés et déposés par l'association pour lui permettre le recouvrement des soldes de subventions à recevoir.

Les créances dépréciées au 31 décembre 2022 s'élèvent à 103 818 €. Elles concernent :

- Commune de Bouvines 2015-2016-2017 : 2 203€
- Commune de Peronne 2017 : 1 058€
- FSE IEJ 2020 : 40 000 €
- CPO Région 2021 et 2021 : 39 216 €
- FSE – Accompagnement de parcours PLIE : 21 341€

6.2.2.2 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance significatives s'élèvent à 7 732 € et concernent des charges d'exploitation.

6.2.2.3 Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant brut
Intérêts courus	
Clients	-
Factures à établir	
Autres produits	1 695 260
Avoirs à recevoir	
Personnel	
Organismes sociaux	
Etat et collectivités publiques	1 695 260
Autres produits à recevoir	
Total	1 695 260

6.2.2.3.1 Produits à recevoir – Etat et autres collectivités publiques

	Montant brut				Degré d'exigibilité de l'actif		
	Créances au titre de la Mission Locale (1)	Créances au titre de la Maison de l'Emploi (2)	Créances au titre du PLIE (3)	Total (1) + (2) + (3)	Échéances à		
					moins d'1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
FSE - IEJ 2018 (a)	188 094			188 094	188 094		
FSE - IEJ 2019 (a)	169 377			169 377	169 377		
FSE - IEJ 2020 (a)	200 489			200 489	200 489		
Conseil Régional - 2021	35 343			35 343	35 343		
Conseil Régional - 2022	51 192			51 192	51 192		
Etat - CEJ 2022	380 617			380 617	380 617		
Etat - AREFIE - 2021-2023	21 893			21 893	21 893		
Autres	39 928			39 928	39 928		
OI commun - 2021			176 287	176 287	176 287		
OI commun - 2022			193 613	193 613	193 613		
FSE Animation - 2021			60 505	60 505	60 505		
Conseil Départemental - 2019-2021		-	16 640	16 640	16 640		
Conseil Départemental - 2022-2025			12 233	12 233	12 233		
Conseil Régional - 2022			31 668	31 668	31 668		
MEL - 2022		19 000	-	19 000	19 000		
Mons-en-Barœul - 2020	60 000	19 800	13 838	93 638	93 638		
Autres Communes	4 743			4 743	4 743		
Total	1 151 676	38 800	504 784	1 695 260	1 695 260	-	-

Créances au titre des activités de la Mission Locale :

- (a) En 2019, le projet de convention IEJ 2018-2020 a adapté la méthode de valorisation des dépenses engagées (changement du taux de forfaitisation « charges indirectes » de 15% à 40% et de prévoir le montant de la subvention 2018 et 2019 sur la base des dépenses réalisées).

6.3 Fonds propres

6.3.1 Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	31/12/2021	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise	76 224				76 224
Réserves	344 046				344 046
<i>dont autres réserves pour projet associatif</i>	<i>344 046</i>				<i>344 046</i>
Report à nouveau	- 167 506	203 651			36 145
Résultat de l'exercice	203 651	- 203 651	224 408		224 408
Subventions d'investissement	9 088			4 820	4 268
Provisions réglementées	-			-	-
Total	465 504	-	224 408	4 820	685 092